

Philippe de la Neufeforge

Abbé d'Echternach

1621-1684

d'après le chroniqueur Philippe Becker

par

Alphonse Sprunck



Cl. Musée de l'Etat.

Parmi les abbés epternaciens les plus remarquables du 17. siècle, il faut compter Philippe de la Neuveforge qui était à la tête de la maison de saint Willibrord à une des époques les plus mouvementées de notre histoire nationale, quand les troupes de Louis XIV occupaient, par étapes, le Duché de Luxembourg. (1) Comme une des sources les plus importantes pour sa biographie, je considère une chronique conservée à la Bibliothèque Municipale de Trèves, N° 1725/437, qui porte sur la feuille de garde cette mention: *Compiler hujus Manuscripti anonymi est R. P. Philippus Becker, natus Theodonisvillae in Gallia, Monasterii Epternacensis quondam cellarius et archivarius, circa annum 1785 adhuc in vivis: mentionem de illo facit clarissimus D. de Franck, Consiliarius Imperialis Aulicus in una dissertatione 1786 Maguntiae sub hoc titulo impressa: Von dem grossen Namenshandzeichen Maximilians bei Unterzeichnung der Urkunden in Teutschen Reichssachen, p. 24.* (2)

D'après une liste des religieux epternaciens établie le 22 décembre 1783 par le prieur Léandre Andreae (3), Becker naquit le 10 février 1729 et fut admis comme profès le 25 février 1752; son nom ne figure plus sur des listes établies en août 1787.

Sa chronique écrite en latin raconte l'histoire de l'Abbaye d'Echternach depuis sa fondation jusqu'à l'Abbé Benoit Zender; elle mériterait un examen attentif en vue de constater en quelle mesure ce religieux a utilisé les documents de ses archives et quelle est la valeur de son oeuvre pour un historien moderne de l'Abbaye. Pour en donner une idée, j'ai choisi un peu au hasard la biographie de l'Abbé Philippe de la Neuveforge, parce qu'elle m'a semblé la plus intéressante et surtout parce que nos Archives gouvernementales possèdent un grand nombre de documents concernant ce prélat; comme le chroniqueur les a eus sans doute en main, j'ai cru pouvoir montrer sa méthode de travail, en les utilisant comme commentaires du récit biographique.

Voici la traduction française du récit de Philippe Becker:

Né à Luxembourg le 8 mai 1621 du seigneur Englebert de Neuforge et d'Agnès Huart (4), convers à Echternach le 29 juin 1641, profès le 29 juin 1642, il fut ordonné prêtre le 2 avril 1649, nommé prieur le 10 janvier 1658, installé abbé le 25 juin 1667; la bénédiction abbatiale eut lieu à Trèves le 8 janvier 1684.

Homme de grand talent et d'autres qualités excellentes, il eut vers la fin de la direction de Pierre Fisch et pendant toute celle de Richard Paschasius (5) qui ne pouvait pas se montrer bien actif en raison de son grand âge, une très grande part à la gestion des affaires temporelles du couvent et à l'arrangement d'affaires très difficiles. Originaire d'une illustre famille, il put rendre avec l'aide de ses parents et amis de nombreux services à l'Abbaye.

Il résulte d'une documentation incomplète que le R. P. Paschasius avait fait en mai 1667 des démarches pour obtenir un coadjuteur et que le R. P. Philippe de la Neuforge lui avait prêté son appui, quand le R. P. Paschasius décéda en juin 1667 à Trèves où il s'était réfugié pour échapper aux Français. (6)

En cette année 1667, le duc de Créqui avait envahi le Luxembourg avec une grande armée française; n'ayant pas trop de confiance dans ses troupes, il n'osa pas attaquer la forteresse de Luxembourg commandée par le Prince de Chimay, gouverneur; toutefois il parcourait et ravageait la Province et chargea de contributions les biens de l'Abbaye aux environs de Rodemack, (7) alors qu'il ramenait ses troupes dans la direction d'Echternach. Pour lui échapper, le R. P. Paschasius se réfugia à Trèves où il mourut. Au moment du décès du R. P. Paschasius, le R. P. Philippe de la Neuforge, qui se relevait alors d'une maladie, séjournait à Luxembourg, alors que le duc de Créqui occupait avec son armée un camp situé entre Echternach et Bitbourg. Informé du décès de l'Abbé, celui-ci commença à faire des démarches à Paris afin d'obtenir l'Abbaye en commande pour son fils âgé seulement de quatre ans. Pour déjouer ce projet, les moines d'Echternach durent faire de nombreux efforts zélés. La plupart des profès et des religieux avaient quitté le couvent pour ne pas être obligés d'élire ou de reconnaître un abbé proposé par les Français et ils réussirent seulement le 25 juin de la même année 1667 à obtenir du Conseil de Bruxelles au nom du Roi Charles d'Espagne la nomination du R. P. Philippe de la Neuforge. Dans la suite, celui-ci obtint du Nonce de Bruxelles la gestion des dîmes ecclésiastiques; Clément IX lui confirma le 18 décembre sa dignité abbatiale. Dès le début de sa direction, il renouvela les traités de fraternité avec les monastères d'Orval, de St-Jacques de Liège, de St-Martin de Trèves, de St-Hubert, de Ste-Marie-aux-Martyrs à Trèves.

En 1667, il obligea les habitants de Geichlingen à lui prêter hommage.

En 1668, il conféra au prêtre Thomas Volsfeldt l'autel de la sainte Vierge dans le village de Steinheim, comme il résulte des registres de ce prêtre de 1668.

Le 4 août de la même année, il investit Gabriel Bayet du fief de Simmingen.

Le 24 mars 1671, il investit le seigneur Schenck du fief de Nachstouben.

En 1671, il acquit pour le prix de 40 écus impériaux de Trèves un verger à Dreis.

En 1671, il acquit pour le prix de 72 écus impériaux à Luxembourg les terres dites Pernotte, situées à Ferschweiler.

En 1672, il obtint par un contrat d'échange un terrain situé derrière la maison que l'Abbaye possédait à Kinheim.

En 1673, il obtint de l'avocat Aldringen par un contrat d'échange une écurie sur l'emplacement de laquelle fut construit le refuge de Luxembourg; il paya cent écus impériaux et donna en échange une maison située au coin du refuge dans la direction de l'Hôtel de Ville (aujourd'hui Palais g.-d.)

Par un acte de vente résiliable, il vendit en 1674 pour 300 écus impériaux les biens situés aux environs de Rollingen dans la paroisse de Mersch; l'abbé Hormann les racheta. (8)

En 1675, il acheta pour 110 écus impériaux une rente annuelle de 15 sétiers de froment à Alsdorf.

En 1676, les villageois de Dreis se révoltèrent; la querelle fut réglée seulement sous l'Abbé Benoit Zender. (9)

La même année, il obtint la confirmation du droit de percevoir plusieurs dîmes sur le ban de Schieren, malgré les réclamations du curé de Stegen.

En 1679, il nomma un curé à Itzig.

En 1672, il acheta pour 2600 livres au Roi d'Espagne la juridiction sur la ville d'Echternach avec le droit de nommer le justicier, d'ériger un gibet, de faire faire des exécutions capitales et de percevoir le tiers des amendes; il s'obligea à relever ces droits à titre de fief au courant de la même année, ce qu'il fit auprès du Prince de Chimay, lieutenant du Roi d'Espagne. (10)

En 1680, ce monarque le nomma conseiller de courte robe au Conseil Provincial; pour l'expédition des patentes de cette nomination, il dut payer cent livres de Flandre.

En 1683, il acquit pour 240 écus impériaux une partie de la dîme de Bettembourg.

En 1683, il acquit pour 1130 florins plusieurs terres à Lauterborn.

Le 4 mai 1676, il acquit de la bourgeoisie d'Echternach un terrain marécageux et alors sans grande valeur, au lieu dit Lüttschen; il lui donna pour ce bien à peu près 80 journaux (jugera) de terrains situés au lieu dit Coran, et lui versa 700 écus impériaux. L'Abbé renonça au profit de la bourgeoisie à une somme de 212 patagons et à une autre de 200 écus d'Espagne que celle-ci devait au monastère. Il acquit encore pour le prix de 110 pièces divers petits héritages situés au lieu dit Tilschen et ailleurs. (11) Il détermina encore les bourgeois d'Echternach à renoncer au droit de pâturage (12) sur les terres qu'il avait acquises et les prairies qui bornaient le lieu dit Tilschen. Il fit entourer ces prés d'un canal pour l'écoulement des eaux et fit planter l'allée d'arbres, qu'on voit encore, afin que les religieux fussent pendant leurs promenades à l'abri des chaleurs excessives. Il fit jeter les fondements de la maison des Lischen par la construction de la partie centrale de cette maison, qui comprend la cuisine et le grand dortoir qui sert de réfectoire. Dans la suite, le R. P. Grégoire Schoupe (12) ajouta à ce bâtiment les ailes latérales et une allée transversale avec d'autres constructions.

En sus, le R. P. Abbé acquit du Roi d'Espagne pour une redevance annuelle de 4 sétiers de seigle et de 2 chapons la propriété du fossé qui sépare le couvent de son jardin. Dans la suite, ce fossé fut comblé et servit à la construction d'une partie des dépendances et à l'arrangement du jardin, tel qu'il existe maintenant.

Le gouvernement du R. P. Philippe fut affligé par beaucoup de graves et cruelles vexations de la part des Français. En effet, le duc de Créqui qui occupait avec ses troupes une grande partie de la Province imposait de lourdes charges et contributions aux biens de l'Abbaye. Il résulte de

plusieurs pièces détachées et de quittances que sous le régime du R. P. Philippe, le couvent dut payer aux Français en 1668 la somme de 4264 livres de France.

Déjà en 1667, les Français enlevèrent des troupeaux de l'Abbaye que celle-ci dut racheter en partie avec de l'argent.

Il sera intéressant de raconter ici quelques épisodes que j'ai choisis dans différentes lettres; ils montreront les calamités dont le début du régime du Révérend Abbé était accablé.

En cette année 1667, les Français, qui avaient déclaré la guerre aux Espagnols, envoyèrent dans notre pays de Luxembourg une armée commandée par le marquis de Créqui (14). Comme il ne disposait pas de forces suffisantes pour assiéger la forteresse de Luxembourg où le Prince de Chimay commandait comme gouverneur, il distribua ses troupes à travers plusieurs régions de la Province pour extorquer de lourdes contributions.

Le Prince de Chimay ordonnait de temps en temps à quelques Espagnols de sortir de la forteresse pour attaquer les Français dispersés; les soldats retournaient en ville avec le butin qu'ils venaient de faire.

Les paysans qui ne pouvaient verser les contributions trop élevées quittaient leurs villages avec leur bétail et leur mobilier pour se réfugier dans des endroits rendus inaccessibles par des rochers, des rivières, ou par leur situation. Quelques-uns parmi eux, plus robustes et plus avides de butin, saisirent les armes pour rechercher les Français en passant par des parages dépourvus de chemins ou par des sentiers cachés; ils massacraient sans pitié ceux qu'ils rencontraient, et se partageaient leurs bagages. De fameux chefs de ces paysans étaient Ramson de Bitbourg et Maybaum. Le R. P. Philippe séjournait à Luxembourg en cette année 1667. Quand le marquis de Créqui prit avec son armée la direction de Bitbourg, il abandonna dans l'Abbaye d'Echternach quelques voitures chargées qui furent gardées par des soldats français. Des soldats espagnols mis au courant s'introduisirent clandestinement le 17 juin 1667 par un mur délabré dans le couvent; ayant entendu du bruit, les Français s'enfuirent en toute hâte; le frère Régnier qui, sur ce vacarme, avait mis la tête à la fenêtre, fut tué d'un coup de mousquet. Entretemps les soldats espagnols pillèrent les charges des voitures et retournèrent auprès de leurs camarades avec 17 chevaux. En termes menaçants ils accusèrent l'Abbaye d'avoir favorisé les opérations des Français alors que de son côté, le marquis de Créqui exigea une indemnité pour le dommage en prétextant que le couvent avait aidé les Espagnols en les introduisant clandestinement. Le Monastère dut verser une forte somme d'argent. De même, le 21 juin, sept cavaliers du marquis de Créqui arrivèrent vers huit heures du soir aux portes de l'Abbaye et exigèrent de la boisson et de la nourriture. Alors qu'ils se hâtaient vers l'endroit indiqué par les religieux, Ramson et Maybaum survinrent avec quelques paysans et enlevèrent ces sept cavaliers avec leurs chevaux. Malgré la promesse faite à nos moines de leur faire grâce de la vie, ils les massacrèrent cruellement après être parvenus au-delà du village d'Irrel près de la montagne entre Niederweis et Pastel, alors Prüm, à l'endroit où se trouve encore une croix. Pour

chaque cavalier, le couvent dut verser 10, pour le cheval 20, en tout 90 pistoles (15), sous l'accusation d'avoir livré ces soldats à l'ennemi.

Quand les Français occupaient toute la Province de Luxembourg à l'exception de la capitale fortifiée, qu'ils prirent seulement en juin 1684, le Roi de France décida en 1681 de faire émaner des ordonnances en joignant à tous les seigneurs territoriaux d'exhiber dans un délai déterminé à un tribunal récemment établi à Metz un inventaire détaillé de tous leurs droits, revenus, domaines et seigneuries, sous menace d'emprisonnement et de confiscation de ces droits et revenus pour ceux qui n'auraient pas présenté ces documents à la date fixée, ni relevé leurs domaines et seigneuries de la part du Roi de France à titres de fiefs royaux.

Notre Révérendissime Abbé reçut des lettres compulsatoires de ce genre pour ses domaines d'Echternach et d'Ettelbruck; mais comme il hésitait à obéir pour ne pas se montrer déloyal envers le gouvernement d'Espagne, un huissier de Metz du nom de Verdavoine remit ses papiers au syndic et secrétaire d'Echternach et déclara au nom du tribunal de Metz l'Abbé d'Echternach déchu de tous ses droits sur cette ville. Il fut défendu aux bourgeois de le reconnaître comme leur seigneur. Pour racheter ces biens confisqués, l'Abbé fut obligé de relever à Metz ses domaines confisqués comme fiefs, ayant obtenu d'abord l'autorisation du Prince de Chimay, gouverneur au nom du Roi d'Espagne. Il put jouir tranquillement de la possession de ses domaines après avoir versé les taxes établies pour cette cérémonie; le tout était une comédie arrangée dans ce but.

Ce malheur n'était pas le seul, car quand l'armée française envahit le Pays de Trèves, elle le chargea de lourdes contributions; pour les payer, le clergé trévirois imposa nos biens au-delà de la juste proportion, nos protestations réitérées restèrent inutiles.

L'Abbé Philippe garda sa fermeté au milieu de toutes ces calamités et gagna la bienveillance des Français, tout en conservant l'amitié des Espagnols. Il gouvernait l'Abbaye avec tant d'habileté qu'on pourrait le compter parmi les abbés les plus illustres, s'il n'avait pas entaché son gouvernement par un amour trop démesuré pour sa famille.

En effet il avait dans l'Abbaye un parent, Alphonse de Bergerot (16); quand il sentit l'approche de la mort, il résolut de faire transmettre sa mitre à ce parent et comme il savait que les confrères ne l'aimaient pas, il détermina clandestinement avec les membres de sa famille le Roi Charles d'Espagne à le nommer coadjuteur de l'Abbé. Des lettres patentes pour cette dignité furent délivrées à Bruxelles le 4 août 1682, mais comme les Français occupaient Echternach et presque toute la Province, et que les religieux s'opposaient à cette nomination, elle n'eut d'autre effet que de susciter des querelles entre les moines et l'Abbé, ce qui valut à celui-ci beaucoup d'incidents pénibles qui peut-être contribuèrent à hâter son décès. Il mourut à Luxembourg le 10 septembre 1684.

Le chroniqueur a établi encore cette liste de religieux qui furent admis à l'Abbaye d'Echternach sous le gouvernement de Philippe de la Neuveforge:

Henri Meelbaum, né à Trèves comme fils de Jacques et d'Anne-Marie Beuglonia, convers en 1649, profès en 1670, ordonné prêtre le 8 juin 1673, décédé en 1711 à l'âge de 63 ans.

Alphonse de Cornehout, né à Luxembourg comme fils d'Egide et de Barbe Datscheid, convers en 1749, profès en 1670, ordonné prêtre en 1673, envoyé à Croeff en 1698 comme coadjuteur du curé Egide Masius, décédé à l'âge de 50 ans le 19 juillet 1699.

Philippe Gilbert, né à Houffalize comme fils de Philippe et de Marie Grandjean, convers en 1642, profès en 1670, ordonné prêtre en 1673, décédé le 19 octobre 1695 à l'âge de 53 ans.

Jean Larache, né à Bouvigny en 1645 comme fils de Jean et de Catherine Balen, convers en 1669, profès en 1670, ordonné prêtre en 1673, rappelé du Croeff Reich en 1698 pour devenir maître des novices, mort le 31 décembre 1704.

Nicolas Insingen, né en 1647 à Cologne comme fils de Jean et d'Elise Kumerlings, convers en 1669, profès en 1670, ordonné prêtre en 1673, décédé le 17 mars 1785.

Charles Vandervelt, né à Luxembourg en 1642 comme fils de Jean et d'Elise Boeck, convers en 1669, profès en 1670, ordonné prêtre en 1673, mort le 8 mars 1698.

Guillaume Kulber, né à Luxembourg en 1647 comme fils de Mathias et de Dorothee Schutz, profès en 1673, ordonné prêtre en 1675, décédé le 28 juin 1688.

Willibrord, dans le monde Charles Hotton, né à Luxembourg en 1650 comme fils de Georges et de Maria Feltz, préfet de la cuisine et du grenier, profès en 1673, ordonné prêtre en 1675, élu abbé en 1685, mort le 18 avril 1693.

Mathias Hartz, né à Echternach le 28 décembre 1649 comme fils de Guillaume et d'Hélène Dedrich, (17) convers en 1673, profès en 1674, ordonné prêtre en 1676, élu abbé en 1717, mort jubilaire à Luxembourg en 1728.

Adolphe de Bergerot, né à Luxembourg le 17 juillet 1652 comme fils de Jean-Henri et de Marguerite Abhaan, convers en 1673, profès en 1674, ordonné prêtre le 6 novembre 1691, mort à l'étranger.

Maximin, dans le monde Antoine Henn, né à St-Vith le 13 décembre 1652 comme fils de Guillaume et de Catherine Herbrandt, convers en 1678, profès en 1679, ordonné prêtre en 1682, nommé cellérier en 1692, nommé vicaire à Croeff en 1703, mort à St-Martin-les-Trèves le 13 décembre 1723.

Benoît, dans le monde Adam Zender, né à Croeff le 18 novembre 1653 comme fils de Jean et de Marie Becker, convers en 1678, profès en 1679, cellérier, élu abbé en 1694, béni comme tel à Trèves le 26 août 1696, mort en 1717.

Daniel Braun, né à Trèves le 25 janvier 1654 comme fils de Pierre et d'Eve Clensch, convers en 1679, profès en 1680, ordonné prêtre en 1682, mort d'apoplexie le 18 novembre 1712.

Maur, dans le monde Jean Petitjean, né à Herbeval comme fils de Jacques et de Jeanne Henry, convers le 18 avril 1682, profès en 1683, ordonné prêtre en 1685, mort le 8 avril 1698.

François-Antoine Disca, né à Luxembourg le 23 septembre 1658 comme fils de Jérôme et de Pétronille Volschlager, convers en 1682, profès en 1683, ordonné prêtre en 1685, décédé le 20 juin 1705.

Corneille, dans le monde Philippe de Burleus, né à Luxembourg le 18 juin 1658 comme fils de Corneille et de Catherine Hosy, convers en 1682, profès en 1683, ordonné prêtre en 1685, décédé le 8 octobre 1706.

Adalbert, dans le monde Nicolas Greimling, né à Arlon le 13 mars 1658 comme fils de Pierre et de Catherine Habay, convers en 1682, profès en 1683, ordonné prêtre en 1685, mort près de Strassen d'un coup d'apoplexie le 20 juin 1718, enterré à l'Abbaye de Münster.

Placide, dans le monde Charles-François Heringer (18) né à Luxembourg le 3 décembre 1664 comme fils de Jean et de Catherine Houdt, convers en 1682, profès en 1683, ordonné prêtre en 1688, grenetier et cellérier, mort le 11 juillet 1733.

Dominique Kessler, né à Luxembourg le 15 mai 1658 comme fils d'Antoine et de Madeleine Léonardy, convers en 1682, profès en 1683, ordonné prêtre en 1685, mort le 18 décembre 1720.

Augustin Gesner, né à Wittlich comme fils de Magnus et de Marguerite d'Ulflingen, convers en 1682, profès en 1683, ordonné prêtre en 1685, mort le 8 juillet 1687.

Une autre liste de religieux (19) nomme encore les frères lais Martin Hackin, Paul Hammerscheid, Roger Jacobi de Frauenberg.

Sans vouloir exagérer les qualités et les mérites du chroniqueur et archiviste epternacien Philippe Becker comme historien ou écrivain, on peut dire qu'il a caractérisé l'Abbé Philippe de la Neuveforge avec une certaine habileté et qu'il a su choisir dans les documents qu'il possédait des épisodes caractéristiques pour montrer les difficultés dans lesquelles ce prélat avait à se débattre à une époque où le souverain légitime du Duché de Luxembourg était incapable de défendre ses droits sur le pays. Parmi les documents assez nombreux de nos Archives qui concernent Philippe de la Neuveforge et que M. Probst a étudiés magistralement, j'en ai choisi un peu au hasard quelques-uns qu'on peut considérer comme des commentaires en marge de la chronique de Philippe Becker.

Voici un extrait du registre des résolutions de la Chambre de Réunion de Metz, concernant des biens de l'Abbaye d'Echternach; il montre fort bien la manière dont procédaient les juristes de Louis XIV pour annexer morceau par morceau et sans coups d'éclat tout le territoire du Duché de Luxembourg. (20)

«Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre.

«Au premier Huyssier de la Chambre Royale établie en notre Ville de Metz sur ce requis; comme ce jourd'huy sur ce qui a esté remontré à nostre dite Chambre par notre Procureur General qu'il auroit fait

publier et afficher l'Arrest du Conseil du 24. Juillet mil six cent quatre vingt, et notre Declaration du 17. octobre audit an, dans les baillages et Prevostés Chastellenies et Jurisdicions des Eveschez de Metz, Toul et Verdun, et lieux en dependans, portant que dans les deux mois du jour de la publication les Vasseaux seroient tenus de faire leurs Reprises, rendre les foy et hommages à Nous deus, et en suite fournir en laditte Chambre leurs aveus et denombrements des droits, Rentes, et Redevances de leurs fiefs, comme il paroît par diverses Actes et Exploicts. Non obstant lesquelles publications et affiches plusieurs desdits Vassaux n'y auroient satisfait; et comme il ne vouloit pas quant à présent se servir du droit acquis par la coustume et demander la commise, requeroit seulement qu'il luy fust permis faire assigner lesdits Vassaux, pour voir estre dict, et ordonné, que faute d'avoir satisfait auxdits Arrest et Declaration, et rendu les foy et hommages qu'ils Nous doibvent, leurs fiefs, Terres et Seigneuries seront déclarées commises et cependant permis de saisir les fruicts, Rentes, et Revenus, y establir commissaires et gardiens, pour en rendre compte quant et à qui il appartiendra. Veu lesdits Arrest, et Declaration, Actes et Exploicts des publications et affiches. Ouy le rapport de M. François Gobal commissaire à ce député. Tout consideré. Nostredite Chambre a permis à Nostre procureur general faire assigner en icelle les vassaux qui n'ont point fait leurs Reprises, et rendre les foy et hommages à Nous deus, à raison des fiefs, Terres et Seigneuries qu'ils possèdent, pour respondre aux fins et conclusions cy dessus, et cependant faire saisir les fruicts, Rentes et Revenus, et y establir Gardiens et Commissaires et en rendre compte quant et à qui il appartiendra. Si te mandons à la Requete de Nostre Procureur general signifier et mettre le present Arrest à execution, et faire pour raison de tous Exploicts, commandements, saisies, et contraintes necessaires, de ce faire Te donnons plein pouvoir. Donné à Metz notredite Chambre le seizieme Janvier l'An de grace, mil six cent, quatre ving-un, et de notre Regence le trentehuitieme.»

Naturellement l'Abbé d'Echternach poursuivait attentivement tous les mouvements de troupes françaises dans le Luxembourg. Le 6 avril 1681, il adressa d'Echternach cette lettre à Alexandre Farnèse, gouverneur général des Pays-Bas espagnols:

«Monseigneur

«Ayant eu avis que les Francois estoient l'intention de se transporter dans le bourgue de Remich et en la ville de Grevenmacheren, celles d'Echternach et de Biedtbourg et de se faire prester serment et hommages par les habitans d'icelles je viens avec soumission et très profond respect supplier Votre Alteze de permettre que je luy fasse cognoistre avec la derniere consternation que notre Abbaye estante la plus grande parte dans l'enceinte de la susdite Ville d'Echternach, ils voudront m'obliger d'y mettre un autre Abbé en ma place, estant fort mal dans leur esprit pour les services que j'ay rendu tant au siege de Treves (21) qu'en l'Armée Imperiale, et comme ils ne pourront m'obliger à ce desordre que par la force, et parmy protestation et violence, je supplie Votre Alteze d'estre

servie de m'ordonner si je me dois retirer ou persister aupres de mes Religieux où je ne laisseray pas eschapper des marques de la continuation de mon zele et attachement au Service de Sa Majesté qui suis avec soubmission etc.»

La réponse qu'Alexandre Farnèse expédia de Bruxelles le 18 avril 1681 à l'Abbé d'Echternach confirme parfaitement l'exactitude du portrait que Pirenne a tracé de ce gouverneur indolent et incapable qui différait bien désavantageusement de son grand ancêtre du siècle précédent qui avait réussi à maintenir les Pays-Bas méridionaux sous la domination du Roi d'Espagne. (22)

«Reverend Pere en Dieu, Cher et bien amé.

«Ayant fait veoir au Conseil d'Estat du Roy votre Lettre à nous écrite le 9me de ce mois par laquelle vous nous representez que les Francois seroient d'intention de s'aller porter dans le bourg de Remich, la ville de Grevenmacheren, celles d'Echternach et de Biedbourg, et de se faire prester foy et homage par les habitants desdits lieux, et comme vous desirez de scavoir si vous devez vous retirer, ou rester aupres de Vos Religieux au cas que les Francois voulussent vous y obliger par force, Nous vous dirons que nous ne voyons aucune apparence, que les Francois executeront les intentions marquées par votre Lettre, puisqu'ils scavent qu'à present nos alliez s'interessent puissamment à empecher les emprises et contraventions de la France au Traité de paix (23), que si toutefois le cas arrivoit qu'on vous fist violence pour vous obliger audit homage, nous sommes fortement persuadé, que vous vous souviendrez de l'obligation que vous avez de ne pas abandonner le service de Votre Roy, et que vous pourrez vous assurer, que Sa Majesté ne vous abandonnera pas aussy, et ne perdra la memoire du zele et affection qu'avez toujours eu, et temoigné d'avoir pour son service, et partant nous nous en promettons la continuation de votre Loyauté et constance. A tant, Reverend Pere en Dieu Cher et bien amé, Notre Seigneur Dieu vous ait en sa sainte garde.»

Le 16 avril, l'Abbé adressa cette nouvelle supplique à Alexandre Farnèse:

«Monseigneur

«La dangereuse suite du cas que j'ay pris l'assurance de faire cognoistre à Votre Alteze par une lettre du 6me de ce mois s'estante augmentée par l'affiche de la citation cy jointe en copie, et l'arrest imposé par la Chambre Royale à Metz sur tous les biens et revenus de notre Abbaye sur peine de la vie, m'oblige de l'avertir qu'hier 15me au matin, le premier Huyssier de ladite Chambre avec un autre, et un bourgeois de Rodenmacheren comme temoings se presenta à la porte de cette Ville, demandant au Commandant d'y entrer pour aller à l'Abbaye ce qu'ayant esté refusé, il attacha la citation et mandement susdits à la porte d'une chapelle distante environ trois cent pas de la ville. (24) Et comme ces Messieurs de la Chambre de reunion à Metz n'admettent aucune raison ny raisonnement qui puisse leur faire cognoistre l'injustice de ces emprises, combien qu'indubitablement le chasteau de Rodenmacheren est baty sur le fond appartenant à notre Arbbaye, et que les seigneurs du dit lieu en ont autres fois

esté investis et relevez du Monastere, et par après ledit chasteau et appartenances esté cédé par un Abbé avec trente autres chasteaux de la Province de Luxembourg ad augendum Scutum Regale, sur lesquels ladite Chambre pourroit encore former ses pretentions aussy bien que sur la troisieme partie du Tonlieu du chasteau d'Anvers, sur la maison de ville de Midelbourgh, et presque sur toute l'Isle de Walcheren, et autres biens dans l'Empire et dans le ressort de la Hollande. Je supplie tres humblement Vostre Alteze estre servie de prendre gratieuse reflexion d'en considerer l'importance, et de m'ordonner comment j'auray à me regler qui suis en tres profond Respect etc.»

Avant de donner suite aux sommations du Roi de France, l'Abbé prit des précautions pour éviter à sa maison des difficultés avec le gouvernement d'Espagne, pour le cas où la souveraineté de cette puissance sur le Luxembourg serait rétablie:

«Par devant moy Jean Gerber Notaire royal, et les temoings subsignez demeurants à Luxembourg comparant en personne Messire Philippe de la Neuveforge Abbé et seigneur de l'Abbaye d'Echternach, Conseiller de courte robe du Conseil provinciale de Luxembourg et Deputé ordinaire des Estats de cette Province, nous a dict et déclaré, que diverses citations et mandemens luy ayant esté faictes, notamment le 15. d'avril et le 16. de juin derniers, et autres jours, de la part de certaine Chambre Royale establee par le Roy Tres Chrestien en la Ville de Metz, portants qu'endeans un terme limité par lesdites citations, Il ait à comparoir par devant ladite Chambre, pour veoire estre dit que faulte d'avoir faict reprise, suivant et au desir dudit Roy Tres Chrestien du 17. d'octobre dernier, et y rendu les foy et hommages, luy deubs pour ladite Seigneurie et Abbaye d'Echternach la faisant abusivement dependre de la Seigneurie de Rodenmachten, que la commise sera declarée encourüe de ladite Seigneurie et Abbaye, et de ses appartenances et dependances, de quoy et des autres menaces à luy faictes par les dites citations et advis secrets luy donnez, il en auroit reiterées fois adverty Son Alteze le Duc de Parma Gouverneur et capitaine general des pays-bas, et entre autres le 9. d'avril et 30. juin derniers, et demandé si son intention seroit qu'Il demeure auprès de ses religieux en cas que les françois en execution de leurs menaces s'establiroient au dit Echternach et autres lieux denommez ez Lettres que le seigneur comparant auroit escript à sadite Alteze et le voudroient obliger par force, à leur prester foid et hommage. Sa dite Alteze luy auroit fait escrire par Monsieur le Prince de Chimay, Gouverneur et Capitaine general de cette province le 5. juillet ensuivant, pour qu'il se retire en cette Ville de Luxembourg, avec les tiltres et Documents concernants son Abbaye, ce qu'il auroit aussy executé, pendant quoy les François s'estants emparés de toute la province exceptée la Ville Capitalle et de quelque peu de Villages, ayants mesme logé en ladite Abbaye deux compagnies de Dragons, qui depuis le 10. d'Aoust aussy dernier y ont tiré leur subsistance suivant l'ordre et tax du Comte de Bissy, qui auroit en chargé l'officier commandant lesdits Dragons de prendre soing qu'il ne soit furny aux Religieux de ladite Abbaye qu'une livre de pain par jour à chacun, sans autre boisson que de l'Eau, de quoy ayant le sieur comparant donne part à la

Cour de Bruxelles, et fait cognoistre la necessité qui l'obligeoit de recevoir ses Religieux pour prevenir une desolation et ruine totale de ladite Abbaye et de ses dependances.

«Les François en ayants desja chassé quelques religieux, qui voulurent s'opposer à leurs violences et injustices, sadite Alteze le Prince de Parme luy auroit fait dire par ledit Prince de Chimay le 8. du mois courant, et escrire par son Audiencier, Monsieur le Comte de Claris le 30. d'Aoust dernier, qu'il pouvoit retourner en son Abbaye pour tascher de mettre ordre à semblables violences cependant comme il pourroit arriver que les François voudroient obliger ledit seigneur Abbé comparant, le forcer et violenter par des fascheuses extremités à quelque prestation de foid et hommage, Il a avant son depart fait venir vers lui, le sieur Martin Feltz, Munitionnaire du Roy en cette ville, et sire Jean Cannart prebtre et Chapelain dudit sieur Abbé comparant, ensemble moy notaire, et nous at déclaré, qu'il protestoit, ainsy que par en vertu de cette il proteste solennellement, devant Dieu et tout le monde, que le cas arrivant luy seigneur Abbé, ou quelqu'un de son couvent, seroient contraints par quelle voye ou maniere que ce soit, de faire reprise, et hommage, en vertu des citations et arrest de ladite Chambre royalle establee à Metz nullement comptants, que la prestation que luy ou les siens feront, et tout ce qu'en depend, sera nulle ou de nulle valeur, comme extorquée par force majeure, par apprehension des menaces d'un si puissant Roy, comme est à present le Roy de France portant la pretendüe prestation de serment, si elle arrive comme dict est, sera contre tout droict, raison, et Justice, contre notre gré et Volonté, en vertu d'arrest d'un juge notoirement incompetant, que de suite il la tenoit dez à present comme pour lors, pour nulle de nul effect et valeur, et ne devrat ny pourrat aucunement prejudicier à la souveraineté, droicts et autorité de Sa Saincteté, du St. Empire et du Roy nostr Sire, qui n'at renoncé audit Echternach ny en fait cession, et qui le Seigneur comparant recognoist et recoignoistrat toujours pour Souverain, non obstant telle protestation de foid et hommage violentée, et necessitée, priant Dieu de le vouloir proteger conforme le testament de son Patron et fundateur St. Willibrorde nous declarant de plus qu'il aggreoit et ratifioit par cette protestation faite pour le mesme subject et pour la mesme occasion par ses chers Religieux le 7me de May de l'an courant, en foid de quoy il a requis moy notaire de lui depescher act en forme sur le contenu cy dessus pour s'en servir au besoing, ce que Nous notaire et tesmoins cy dessus nommez confessons avoir fait en cette maniere à Luxembourg le dixseptiesme de septembre l'an mil six cent huictante et un, et l'avons signé de nos mains propres.»

A une date inconnue, l'Abbé et les religieux Englebort Wolschlager, Libert Jardin, Sébastien Sinenbom, Jacques de Behaigne, Romain Kominch, Alphonse de Cornerout, Philippe Gille, Jean le Backer, Charles Vandervelde, Guillaume Rüte, Willibrord Hotton, Mathias Hartz, Emilien Hadamar, Maximilien Henn, Augustin Thorn, Benoît Zender et Daniel Braun signèrent une déclaration par laquelle ils donnèrent pleins pouvoirs à un de leurs confrères chargé de se rendre à Metz pour reconnaître au

nom de l'Abbé le Roi de France comme suzerain de tous les biens que la maison possédait dans le Luxembourg. Malgré les graves infirmités dont il souffrait, Philippe de la Neuveforge dut se présenter lui-même le 11 décembre 1681 devant la Chambre de Réunion de cette ville pour prêter le serment requis. Le 18 décembre 1681, Jacques Charuel, intendant de justice, de police et de finances des pays de Lorraine, de Barrois et de la généralité de Metz signa à Thionville un arrêt du Conseil d'Etat qui chargea l'Abbaye d'Echternach d'une quote-part de 114 florins ou de 142 livres 10 sols de France dans l'aide de 250000 florins ou 256250 livres de France, imposée au pays de Luxembourg nouvellement réuni au Royaume, pour le terme du 1^{er} octobre 1680 au 30 septembre 1681. Cette somme devait être versée à Arlon entre les mains de de Lannoy, commis du trésorier général de l'extraordinaire des guerres pour le Luxembourg. La moitié devait être payée le 31 janvier 1681, les deux quarts le 31 mai et le 30 septembre.

Philippe Becker a indiqué seulement dans les grandes lignes les événements tragiques qui affligeaient l'Abbaye d'Echternach pendant les dernières années du gouvernement de l'Abbé de la Neuveforge. On trouve de plus amples détails sur ces faits dans les notes du religieux epternacien Jean Wengeler, de Pfaltzel, qui avait été admis comme profès sous le gouvernement de l'Abbé Pierre Fisch. Ses notes précèdent la belle chronique d'Osvald Kees, une des plus importantes dont disposent les historiens luxembourgeois. (25) Comme le copiste de ce document remarque que Wengeler était «suo tempore laureatus poeta, celeberrimus rhetor et concionator et scriptor memorabilium nostri Willibrordi», il serait intéressant de connaître des renseignements supplémentaires sur la vie de ce moine.

Les incidents qui allaient causer tant de chagrin à l'Abbé de la Neuveforge et avoir des conséquences funestes pour la maison furent précédés par des «prodigia» dans le genre de ceux que les historiens grecs et romains aiment à raconter. Le 20 mai 1680 et les jours suivants, un coucou entra au dortoir et à l'infirmerie du couvent, et fit entendre ses notes monotones surtout aux environs de la chapelle des défunts (capella animarum). Wengeler fit cette réflexion plutôt pessimiste: «Res cuculi sic approximantis quid nobis prognosticare voluerit, tempus docebit.» Le 30 mai, fête de l'Ascension, un candélabre tomba du plafond vers 5 heures du matin, alors que le sacristain y mettait des chandelles; heureusement le religieux Hermann Fehr de Trèves qui se trouvait au-dessous ne fut pas blessé.

Wengeler mentionne encore la consécration de la chapelle St-Liboire qui eut lieu le 23 juin 1680 par l'évêque-suffragant d'Anethan de Trèves, avant de passer au récit des difficultés de l'Abbé avec les religieux. Le 10 juillet, celui-ci se rendit à Trèves avec son parent de Bergerot pour le proposer à l'Archevêque comme coadjuteur avec droit de succession. Le 3 août, Philippe de la Neuveforge revint de Bruxelles en compagnie de

l'Abbé de Gembloux, nommé par le gouvernement commissaire pour l'élection d'un coadjuteur. Cette information jeta un grand émoi parmi les moines qui jugeaient Bergerot trop jeune et dépourvu de toute connaissance des affaires de leur couvent. Le 9 août, dix-neuf religieux auxquels se joignirent le lendemain deux autres qui avaient été absents la veille déclarèrent nulle la commission pour l'élection d'un coadjuteur; ils rédigèrent de cette réunion un procès-verbal qu'on pourrait adresser à toute autorité supérieure (ad quemcumque superiorem). Le 12 août, l'Abbé nomma Mathias Hartz sous-prieur, sans que les moines eussent été consultés. Le lendemain, il partit après le déjeuner pour Wasserbillig où il eut une conférence avec l'évêque-suffragant de Trèves; il revint seulement vers la nuit.

Le 16 août, le prieur Osvald Trossen de Kinheim, Englebert Wolschlager et Wengeler lui demandèrent humblement et pour l'amour de Dieu d'abandonner le projet de faire nommer un coadjuteur, cette affaire étant prématurée. L'Abbé répondit sévèrement que s'ils ne voulaient pas se soumettre à une commission royale, il allait leur montrer qu'il était l'Abbé et qu'ils lui devaient obéissance. Le prieur lui répondit qu'il saurait faire respecter son autorité. Le lendemain, les religieux s'assemblèrent au réfectoire d'été; après le chant du Veni Creator, les commissaires royaux arrivèrent, Wengeler lut leur commission rédigée en français, le prieur Trossen lut la protestation des moines, sur quoi l'Abbé lui demanda d'exposer les intentions des protestataires. Les religieux Sébastien Lullingen d'Echternach ou Sébastien Bergener de Neuerbourg, Charles van der Velde de Luxembourg, Mathias Hartz, Adolphe Bergerot, du Belge et Jacques Behenge restèrent encore dans la salle après le départ des autres. Le 18 août, l'Abbé partit pour Luxembourg avec les commissaires et un grand nombre de chevaux; il défendit auparavant au prieur de laisser les religieux aller au-delà du ban d'Echternach. Il revint à l'improviste le 21 août pour défendre le lendemain sous peine de mort au notaire Frédéric Faber d'Echternach de rédiger des procès-verbaux pour les moines. Le 21 août, vingt-trois voitures chargées de vins de Croeff et de Kinheim arrivèrent de Mertert à l'Abbaye, alors que le Frère lai Paul Hammerscheid conduisit 10 voitures de Mertert à Luxembourg. Le lendemain, l'Abbé menaça de vendre tous ces vins et de ne laisser aux moines que la portion réglementaire des vins de Grach. Le 25 août, il se rendit de grand matin à Luxembourg après avoir réitéré par écrit au prieur la défense à faire aux religieux d'aller au-delà du ban d'Echternach; il lui défendit aussi de leur donner du vin en sus de leur portion.

Les notes du bénédictin Jean Wengeler se terminent à cette date. Le Père Osvald Kees dont la chronique latine fait suite à ces notes exprima dès les premières lignes le regret que l'Abbé Philippe de la Neuveforge, autrefois si illustre et si aimé de ses religieux ait provoqué dans les dernières années de sa vie des querelles qui ne cessèrent qu'à la mort d'Adolphe de Bergerot, son parent. L'Abbé obligea plusieurs religieux à quitter le monastère; Trossen, prieur très digne et très aimé des religieux se rendit à Berg, Wengeler à Stavelot, Hermann Fehr qui était originaire

de Trèves se rendit à Prüm, d'autres dans d'autres couvents. Ceux qui restaient dans l'Abbaye d'Echternach avaient à souffrir des vexations quotidiennes. L'Abbé Zender qui raconta ces faits à Kees déplorait amèrement que le monastère qui avait été autrefois une école de discipline fût déchiré alors par ces querelles intestines d'autant plus déplorables que la suite des événements montra que Bergerot n'aurait pas été à la hauteur de la dignité abbatiale. Après le décès de Philippe de la Neuveforge, qui fut enterré dans la chapelle de la Sainte-Vierge sous une dalle en marbre, les ambitions de son parent furent complètement écartées par la nomination de Willibrord Hotton à la dignité abbatiale; les autorités françaises n'avaient aucune raison de favoriser les aspirations du défunt Abbé. Après le décès de Hotton en 1693, Bergerot s'arrogea la dignité de prieur et éleva même des prétentions à celle d'abbé, en se basant sur le diplôme de Charles II. D'après la chronique de Kees, il exerçait une autorité tyrannique sur les religieux, mais le grenetier et cellérier Placide Eringer l'obligea à avouer devant le chapitre des infractions à la règle monastique. Les religieux lui promirent de garder le secret, mais Eringer était d'avis que les fautes de Bergerot étaient connues aux domestiques qui s'empressaient de les divulguer et qu'il était préférable que ses parents en fussent informés afin qu'ils ne fissent aucune démarche en sa faveur. Pour ces raisons, il se rendit immédiatement chez Jean Mahieu, Intendant de Louis XIV à Luxembourg qui lui dit qu'il serait perdu si tous ces faits parvenaient à la connaissance du Roi qu'il avait toujours mal informé sur le compte de l'Abbé Hotton et de ses religieux, qu'il ne voulait plus se mêler d'affaires de maisons religieuses. Sur le conseil de sa famille et des religieux, Bergerot se retira dans une autre abbaye bénédictine en Suisse catholique.

Tout en jugeant sévèrement la bienveillance exagérée de Philippe de la Neuveforge à l'égard d'un parent indigne, Osvald Kees a porté à l'exemple de Philippe Becker un jugement très favorable sur cet Abbé qu'il qualifie de *optimus Austriaco-Hispanus*: «*Toto decursu sui gloriosi Regiminis permansit speculum omnis et ab omnibus laudatae Religiositatis, nec in verbo aut facto, sed in hoc unico solum culpandus, quod non attento conventu ex solo amore carnis et sanguinis suum cognatum Adolphum nimis juvenem et incapacem via nimis forti sibi coadjutorem, et deinde successorem intrudere attentaverit.*»

L'historien allemand Christian von Stramberg (26) qui a continué la chronique des jésuites Browerus et Masenius a loué l'Abbé de la Neuveforge surtout pour la défense énergique des droits de son Abbaye; en lui attribuant des missions diplomatiques en France et en Hollande, il l'a confondu probablement avec un de ses frères Jean-Henri ou Louis.

L'Abbé epternacien Philippe de la Neuveforge est un des personnages les plus caractéristiques de notre histoire nationale à une époque où le gouvernement faible et indolent de Charles II d'Espagne et de son gouverneur Alexandre Farnèse se montrait nettement incapable de défendre ses droits sur les Pays-Bas en face de la politique d'extension territoriale de Louis XIV, de sorte que les hauts dignitaires ecclésiastiques et laïques

du Luxembourg et des autres provinces des Pays-Bas se trouvaient souvent dans des situations très pénibles, alors que les simples bourgeois et paysans souffraient beaucoup des exactions commises par les soudards étrangers.

REMARQUES.

(1) Voir Johann-Peter Brimmeyr : *Geschichte der Stadt und der Abtei Echternach*, 2. volume, Luxembourg 1923, pp. 85-88, et surtout une étude de M. Edouard Probst : Philippe de la Neufeforge abbé d'Echternach, et la Chambre de Réunion de Metz, parue dans la *Warte* du 24 et du 31 mai 1950.

(2) D'après la *Allgemeine Deutsche Biographie*, volume 7, Pierre-Antoine Frank, né à Aschaffenburg en 1746, décédé en 1818 à Vienne, était de 1770 à 1780, professeur d'histoire, de droit public et bibliothécaire à l'université de Trèves. Il jouissait d'une grande réputation d'érudit probe et consciencieux.

(3) Les listes de religieux se trouvent aux Archives Gouvernementales, XXIX, 17.

(4) Sur Englebert de la Neufeforge, procureur général au Conseil Provincial de Luxembourg et quelques-uns de ses fils qui firent de brillantes carrières dans la hiérarchie religieuse et civile, voir la *Biographie Luxembourgeoise* de Neyen, 11^e volume, pp. 11-14.

(5) Pierre Fisch de Rosport, abbé de 1628 à 1657. Richard Paschasius probablement de Beyren en Lorraine, abbé de 1667 à 1684.

(6) Sur les invasions des armées de Louis XIV dans le Luxembourg, voir les études suivantes de l'Abbé Jean Schoetter, parues dans les Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal :

Etat du Duché de Luxembourg et du Comté de Chiny depuis le Traité des Pyrénées jusqu'au Traité de Paix d'Aix-la-Chapelle, volume 31.

Le Duché de Luxembourg et le Comté de Chiny depuis le Traité d'Aix-la-Chapelle jusqu'au commencement de la guerre entre la France et la Hollande, volume 32.

Le Luxembourg et le Comté de Chiny depuis le Traité de Paix de Nimègue jusqu'à la prise de la Ville de Luxembourg par Louis XIV, volume 34.

(7) L'Abbaye possédait ces biens depuis l'année 907 ; voir l'ouvrage de M. l'Abbé Wampach : *Geschichte der Grundherrschaft Echternach im Frühmittelalter*, I 2, Quellenband, Luxemburg 1930, p. 256.

Au temps de Becker, l'Abbaye possédait encore à Rodemack, d'où dépendaient Eringen et Dödenhausen, le droit de nomination du curé, deux tiers de la grosse et de la menue dîme, et une petite dîme appelée Salzschend.

(8) D'après un document des Archives Gouvernementales, l'Abbé vendit le 17 décembre 1674 à Jean Schram, bailli à Beaufort et à sa femme Susanne Jacoby des biens situés à Rollingen, Lintgen et Reckingen pour 300 écus de Luxembourg, « à grâce de rachat » ; les acheteurs cédèrent à l'Abbaye la douzième part de la haute justice de Rosport qu'ils tenaient en engagère par des actes du 29 avril 1665 et du 5 septembre 1660, de la part de Hartart de Rollingen à qui ils avaient avancé 225 écus à déduire du prix d'achat à verser par l'Abbaye.

L'écu valait 4,61 francs-or, le florin 1,6464 francs-or ou 20 sols, le patagon 58 sols.

Michel Hormann d'Ettelbruck, abbé de 1751 à 1775.

(9) Benoît Zender, abbé de 1693 à 1717.

(10) Voir mon article : Le gibet abbatial d'Echternach, paru dans *Ons Hémecht*, 1932/3.

(11) D'après des documents conservés aux Archives Gouvernementales de Luxembourg, les échevins d'Echternach signèrent le 15 mars 1681 un acte de

vente par lequel Nicolas Jüttel de Diekirch et Jean Weywerz d'Echternach cédèrent à l'Abbé de la Neuveforge un pré situé « bey den Lutschen » pour la somme de 50 patagons.

Le 2 juin 1684, les mêmes échevins signèrent un acte de vente par lequel Jean Meiggen d'Echternach vendit à ce prélat une parcelle de pré « Oben an der Lusche ».

Le 14 juin, les mêmes échevins certifièrent que l'Abbé avait versé 50 écus pour des prés « Obent den Zuysen » à Diederich Friesseysen, au profit des enfants de son premier mariage.

Le 16 août 1679, l'Abbaye d'Echternach accorda à celle de St-Maximin le droit d'extraire des pierres de ses carrières de Kersch, pour la construction de nouveaux bâtiments conventuels.

Les droits de l'Abbaye d'Echternach à Dreis furent fixés par un arrêt de la Chambre Impériale de Spire du 6 juillet 1683.

Le journal valait 35,68 ares.

(12) Langhalm und Weydstrich.

(13) Grégoire Schoupe, abbé de 1728 à 1751.

(14) François de Créqui portait aussi le titre de marquis de Marines.

(15) La pistole valait 19,04 francs-or.

(16) Il résulte d'autres documents cités dans les pages suivantes que le chroniqueur s'est trompé de prénom ; le parent de l'Abbé s'appelait en réalité Adolphe.

(17) Voir mon article : Die Wahl des Echternacher Abtes Mathias Hartz im Jahre 1717, paru dans la Warte du 31 mai 1950.

(18) Sur Heringer ou Eringer, qui devint dans la suite un médecin renommé, le chroniqueur fait cette remarque : « Artis medicinalis satis bene expertus pharmaciam exstruxit, meritis plenus.

Ce religieux est aussi l'auteur d'une chronique rédigée en allemand. Voir aussi l'étude de Dom B.-J. Thiel : L'Abbaye d'Echternach, parue dans T'Hémecht, 1951, 4.

(19) Cette liste figure aux premières pages de la chronique d'Oswald Kees.

(20) Archives Gouvernementales, XXIX, 12.

(21) Il s'agit du siège que les Français firent de Trèves en août 1673. Voir Gottfried Keutenich : Geschichte der Stadt Trier von ihrer Gründung bis zur Gegenwart, Trèves 1915, p. 525.

(22) Voir Pirenne, Histoire de Belgique, tome V, Bruxelles 1921, pp. 35 s.

(23) Il s'agit du traité de paix de Nimègue qui fut signé le 10 août 1678.

(24) Très probablement la Chapelle Ste-Croix à côté de laquelle se trouvait à cette époque un ermitage. Voir l'étude de Dom B.-J. Thiel : La chapelle Sainte-Croix lez Echternach et son ermitage, T'Heinecht 1949, 1.

(25) Cette chronique se trouve aux Archives Gouvernementales, VI, 11.

(26) Johann-Christian von Stramberg, 1798—1868, auteur d'ouvrages très appréciés sur la géographie et l'histoire des pays rhénans. L'ouvrage en question porte le titre : Metropolis Ecclesiae Treviricae, quae Metropolitanae Ecclesiae originem, decus officia ; tam subjectorum illi Episcopatum, Regionum, Urbium, Ecclesiarum, Abbatium et Monasteriorum ortus progressusque per Archiepiscopatum Trevirensis complectitur. Coblenz 1855. — Le passage sur Philippe de la Neuveforge se trouve tome 1, p. 541.